

DEVENIR AUDITEUR INTERNE EN PME

Public ciblé : Futurs auditeurs internes

Objectifs professionnels :

- Maîtriser les techniques et outils d'audit interne dans les 3 phases
- Adopter une posture adaptée lors de la réalisation d'audits internes
- S'exercer à la réalisation d'audits internes

Prérequis : Connaissance de l'activité de l'entreprise

Programme :

La formation proposée se déroule sur 3 journées consécutives.

Journée 1: La norme ISO 9001

- Rappels généraux sur la démarche qualité
- Découverte des principales exigences de l'ISO 9001v2015
- Lien entre les exigences et le système qualité du client

Journée 2 : La méthodologie d'audit

- L'audit interne : un outil clé de la démarche d'amélioration
- Le fonctionnement de l'audit interne : découverte de la procédure interne
 - Phase 1 : La préparation : le plan d'audit, les documents préparatoires, le guide d'audit...
 - Phase 2 : La réalisation de l'audit : réunions d'ouverture et de clôture, méthode de questionnement, identification d'un écart, comportement attendu...
 - Phase 3 : La qualification des écarts et la rédaction du rapport d'audit
- La posture de l'auditeur interne

Journée 3 : Mise en pratique

- Matin : préparation de l'audit interne à réaliser
- Après-midi : réalisation de l'audit interne (encadré par la formatrice), rédaction du rapport d'audit
- Retour d'expérience
- Conclusion de la formation

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :

- Formation dispensée par Helene Thisse, formatrice et consultante en démarche qualité depuis 2014, fondatrice du cabinet HELIS CONSEIL.
- Salle de formation classique
- Projection d'un diaporama, remise d'un support PDF et de fiches exercices

Méthode pédagogique :

- Apport de connaissances théoriques
- Réflexion collective
- Jeux de rôle et mises en situation

Modalité de contrôle des connaissances : Quizz avec correction collective

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émergence signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur

Nature de l'action (article L.6313-1 du code du travail) : Action de formation

Durée : 21 heures sur 3 jours

A l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera délivré au stagiaire.